

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

AVIS AU PUBLIC

N° 173 /MFB/SG/DGD.

Il est porté à la connaissance du public que le programme de renforcement des capacités douanières, de facilitation du commerce et de lutte contre la fraude douanière contracté par le Gouvernement Malagasy avec la Société Générale de la Surveillance (SGS) prendra fin le 31 Mars 2007.

A ce titre, toutes les marchandises importées à Madagascar dont la date d'embarquement est ultérieure au 31 Mars 2007 ne sont plus soumises au dit programme.

Par contre, à compter du 01 Avril 2007 elles sont soumises à l'ouverture par l'exportateur, l'expéditeur ou transitaire dès expédition sur Madagascar, du bordereau de suivi des cargaisons (BSC) à l'adresse www.bscomg.sgs.com dont la création et la validation sont déterminées suivant l'annexe à la décision n° 01-MFB/SG/DGD du 23 Mars 2007 du Directeur Général des Douanes.

Il est donc recommandé aux importateurs d'informer leurs fournisseurs sur la nouvelle procédure à appliquer aux embarquements à destination de Madagascar à partir du 1^{er} Avril 2007.

Toutefois jusqu'au 30 Juin 2007 l'ouverture du BSC pourra être effectuée au niveau du Centre Technique BSC à Madagascar Immeuble Ariane A5-enceinte Galaxy-Andraharo- Tel (261) 20 23 310 97 - Fax. (261) 20 23 215 37 -Email: MG.BSC@sgs.com.

Antananarivo, le 26 MARS 2007

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



YVON RANJANDRANANDRA Ramiandrasoa